

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 099/2021

Aux Etablissements MASSIALA PHOBA CHARLOTTE

Après avoir reçu le contrat du marché n°53/CGA/DG-DR/CPM/2021, conclu avec CONGO AIRWAYS, pour un montant total hors taxe de francs congolais trois cent millions six cent mille (CDF 300.600.000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 24/09/2021.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

P.O
[Signature]



Directeur Général

[Signature]